



Joseph II-Taciturne-Stévin, le projet de rénovation de l'Ecole Royale Militaire, le projet de bureau de l'ambassade du Grand-duché du Luxembourg (Cortenbergh), le projet Euro-métro, les permis d'environnement pour les multiples parkings (e.a. Marteau, Breydel,...), les problèmes concrets de circulation, etc.

Une innovation de l'année écoulée est l'introduction des réunions à thème. La première réunion à thème avait pour objet d'élaborer "les principes directeurs d'un plan de déplacement pour le quartier Nord-Est". Elle a suscité un débat d'idées constructif et a débouché sur un mémorandum très utile. En effet, il a été pris en compte intégralement par la Ville comme guide pour les auteurs de l'étude concrète. Celle-ci débute en septembre '95 et devra faire l'objet d'un suivi régulier.

En marge de ces réunions, le GAQ a mené un travail fructueux avec d'autres associations (Inter-Environnement-Bruxelles, BRAL, COSOZONE etc.). Avec l'AQL et le Comité de Quartier de la Place Jourdan, le GAQ a mené un travail commun sur les axes de développement des quartiers entourant la zone de bureaux des Institutions européennes. Ce travail a fait l'objet de plusieurs conférences de presse et de la publication d'une excellente brochure.

1994 a été une année mobili-

sée par le débat sur le Plan Régional de Développement (PRD). Ce projet de ville a suscité de multiples réactions (parfois très vives dans certains quartiers, e.a. concernant les axes de circulation). Les réflexions et débats ont abouti à un document du GAQ transmis au gouvernement régional. Ce document a été soutenu par d'autres associations (comme la Ligue des Familles, Inter-Environnement-Bruxelles, BRAL). Il a fait l'objet de discussions au sein de la Commission Régionale de Développement et a abouti à certains amendements substantiels au PRD. Il s'agira maintenant de veiller à ce que la pratique quotidienne de nos autorités soit cohérente avec leurs beaux discours sur une ville habitable.

1994 a été l'année des élections communales, de très belles promesses et de l'arrivée d'une nouvelle équipe (dont trois représentants habitent le quartier) au pouvoir à l'hôtel de ville. Le GAQ a bien sûr pris acte de ces promesses; il ose espérer établir avec cette équipe un dialogue constructif et aboutir à des réalisations concrètes en faveur d'un mieux vivre des habitants du quartier. Souvent en effet, nous avons eu la nette impression pendant les années écoulées d'être trahis par les autorités régionales et locales.

Si les réunions sont un excellent relais et un lieu d'échange d'informations et de débat, l'action du GAQ ne se limite toutefois pas à cela. Le suivi concret de ces

multiples actions (entrevues, contacts, lettres, commissions de concertation, rapports de réunion, rédaction et diffusion d'Infor-Quartier Schuman, recherche d'information lors d'enquêtes publiques, réunions avec d'autres associations, établissement de dossiers etc.) repose intégralement sur le travail de ses bénévoles. Et là, malheureusement on constate que les ressources humaines qu'on peut mobiliser pour la préparation et le suivi des activités diverses ont diminué depuis deux ou trois ans. Le Conseil d'Administration mettra tout en oeuvre pour relancer une dynamique interactive entre les membres.

Cette mobilisation est nécessaire si on veut développer à l'avenir les activités de notre association. Dès que ces conditions seront réunies, on pourra intensifier les réunions à thème (concernant p.e. les chantiers, la propreté, la sécurité, les cartes de riverains), préparer le 20^e anniversaire du GAQ, suivre le plan des déplacements du quartier, préparer le futur plan communal de développement, renforcer le dialogue avec les Institutions européennes, la Région bruxelloise et la Ville de Bruxelles et développer une politique d'accueil et de valorisation des ressources du quartier.

Ce projet d'avenir ne sera possible qu'avec votre collaboration active. ♦

Il est possible de contacter le GAQ en participant aux réunions mensuelles qui se tiennent le dernier mardi de chaque mois, rue J. W. Wilson 21, à 20 h 15 ou en contactant le président de l'association Etienne Christiaens 733 09 10 ou Fabio Colasanti 299 43 74 - 736 26 16; Christian Dekeyser, 504 63 93 - 736 56 16; Olivier de Lovinfosse 230 57 19; Andrés Sorin, 732 45 33; Ferdinand Snoy 735 58 29; Marcello Solazzi 733 09 28; Yolande Roosen 736 95 54. Des fax peuvent être envoyés au 736 26 16.

*Het comité staat open voor alle inwoners van de wijk ongeacht hun moedertaal of nationaliteit. **Nederlandstaligen zijn dus van harte welkom!** Het GAQ vraagt evenwel om uw begrip voor het feit dat de vergaderingen in het Frans worden gehouden en dit om praktische redenen (meerderheid van Franstaligen en sterke vertegenwoordiging van andere taalgroepen).*

The GAQ is open to all residents of the "Quartier Nord-Est" irrespective of their nationality. Indeed, nationals of various countries take part in our monthly meetings. If you are interested in what goes on in the area where you live, you are welcome to join us. If you are prepared to lend a hand, you are even more welcome. For obvious practical reasons the normal business of the "Comité de quartier" is conducted in French.

Compte bancaire du GAQ / Bankrekening van het GAQ : **001 - 1128651 - 35** rue Charles Quint / Keizer Karelstraat, 130 1040 Bruxelles / Brussel. **Cotisation / Bijdrage 1995 : 500 fr.** (mais des dons de 1000 francs ou plus seraient les bienvenus ! *maar gaven van 1000 fr. of meer zijn welkom !*)



LE COIN PAVIE-GRAVELINES

Voici 15 ans, la Ville de Bruxelles a exproprié les habitants du coin entre rue de Pavie et rue Gravelines afin d'y construire un parking pour l'école Max-Carter adjacente et une piscine publique. Les maisons concernées furent, bien entendu, démolies rapidement. Ensuite la Ville a proposé, il y a quelques années, un projet de hall omnisport au design extérieur particulièrement vilain et aux dimensions trop réduites pour y pratiquer un quelconque sport d'équipe. Devant la levée de boucliers des riverains, ce projet a été renvoyé sine die. Depuis, faute de crédits, rien n'avait été entamé jusqu'à la fin de

Or, il faut savoir que l'école primaire Max-Carter manque cruellement d'espace et que, notamment, sa cour de récréation est trop exiguë. De plus, les locaux de l'école maternelle sont dans un état déplorable et dispersés à trois endroits différents. Les riverains ainsi que les parents d'élèves avaient donc proposé que le terrain exproprié passe de l'échevinat des sports à celui de l'instruction publique pour être mis à la disposition de l'école. Le GAQ soutenait cette position pour autant que toute infrastructure réalisée soit mise à la disposition des habitants le soir, les week-ends et les jours de fête.

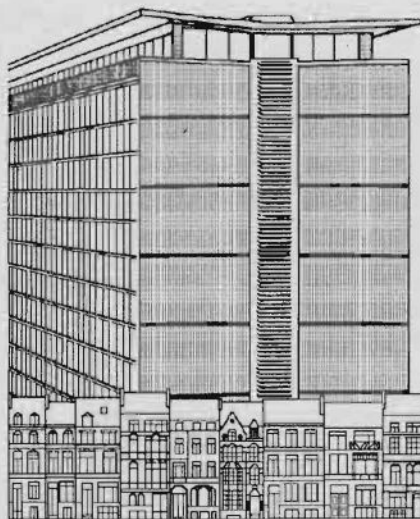
jamais rien voulu entendre et est restée accrochée à l'idée d'un hall omnisport ouvert à l'école et aux enfants du quartier.

Fin 1994, l'ancien échevin Levacq a sorti de sa manche un projet daté du 26.11.1991 que personne n'avait eu le plaisir de consulter et a fait commencer les travaux en application de celui-ci le 15 décembre 1994, soit deux semaines avant la fin de son mandat. Il est à noter que pour bien lancer les travaux les ouvriers communaux ont même travaillé dans la neige et les samedis.

Les riverains ont réagi immédiatement, mais n'ont

rité. En revanche, les nouvelles autorités communales eurent le mérite de réagir assez vite, par l'entremise notamment des échevins Maingain et Van Roye qui se sont déplacés afin de rencontrer une délégation du GAQ et des riverains.

Suite à cette rencontre, M. Maingain a réuni à l'Hôtel de Ville toutes les parties intéressées par le sujet: le GAQ, un représentant des riverains et des représentants de l'école, de l'échevinat de l'instruction publique et de celui des espaces verts. Il a écouté les doléances de chacun et les riverains ont eu l'impression



Inforquartier Schuman

Bulletin d'information du GAQ, Groupe d'Animation du Quartier Nord-Est

Numéro 8, Septembre 1995



L'Assemblée Générale de juin 1995 était l'occasion d'établir un bilan nuancé des

activités de l'année écoulée et de tracer les perspectives d'action pour les années à venir.

Comme premier motif de satisfaction, le GAQ peut se flatter d'une présence soutenue des membres et sympathisants aux assemblées générales mensuelles. En parcourant les excellents rapports de réunion, on constate qu'en moyenne une trentaine de personnes participent souvent activement aux débats. Par ailleurs, l'ensemble de notre quartier y est bien représenté. On peut constater également qu'une organisation se consolide ou s'opère spontanément dans les quartiers et les rues autour de quelques personnes ressources. C'est le cas entre autres pour l'avenue Michel-Ange, pour le quartier du square Marie-Louise, pour l'îlot Joseph II-Stévin, pour la rue Archimède... et tout récemment dans le quartier de l'Ecole Royale Militaire ou dans les rues de l'Inquisition et Luther. Le GAQ devient ainsi un interlocuteur des différents quartiers auxquels il apporte l'aide logistique et le soutien nécessaire pour mener des actions.

Il serait fastidieux d'énumérer la quantité impressionnante de problèmes qui ont été abordés lors de nos assemblées mensuelles. Mentionnons toutefois comme grosses actions qui ont mobilisé nos efforts : le projet d'immeuble de bureaux au coin des Avenues Miche-Ange et Cortenberg, l'aménagement du terrain communal au coin des rues de Pavié et Gravelines, les tribulations de l'îlot

(suite à la page 2)

Décontamination du Berlaymont

Après de longues négociations et une procédure jugée irrégulière par certains, la Régie des Bâtiments a décidé le 6 juillet 1995 d'attribuer le marché relatif à la décontamination du Berlaymont à l'association momentanée Delens - De Waele - Paramount Asbest Removal - Hochleitner.

Quel est le procédé défendu et mis en avant par cette association ? Pas de prétraitement de l'amiante sur place, mais le retrait et le transport de l'amiante en sacs en plastique vers l'usine de traitement REMAT à Mol. Tri des déchets à Mol avant de cimenter l'amiante et de le mettre en décharge à Anvers, sur le site d'Indaver.

Ce procédé peut être contesté dans la mesure où des traitements plus écologiques que la cimentation et la mise en décharge de classe 1 existent (exemple: la vitrification) et ne coûtent pas beaucoup plus cher et dans la mesure où il n'apporte pas de solution "définitive" au danger que représente l'amiante (les 4000 tonnes d'amiante pur vont se retrouver dissimulées dans du ciment, en décharge privée).

Le permis d'environnement délivré le 25 août 1994

par l'IBGE (Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement) devrait rassurer les riverains puisqu'il prévoit des conditions qui tendent à assurer la protection contre les dangers, nuisances ou inconvénients que, par son exploitation, les installations sont susceptibles de causer, directement ou indirectement, à l'environnement, à la santé ou à la sécurité de la population.

Ce permis a été accordé pour une période de maximum 3 ans et devait être mis en oeuvre dans un délai d'un an.

Epinglons quelques-unes des conditions particulières à respecter:

- le travail sur chantier est autorisé les jours ouvrables entre 7 et 19 h; par dérogation, seuls les travaux ne pouvant être interrompus, les travaux ne générant pas de nuisances sonores pourront être effectués entre 19h et 6h 30, ainsi que les dimanches et jours fériés après autorisation écrite de l'administration délivrante;

- tout incident pouvant mettre en danger le voisinage ou constituer un risque pour l'environnement doit être notifié sans délai au Collège

(suite à la page 3)